



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2014, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	16-2782-7	Numéro de version:	5.00
Date de révision:	10/12/2014	Annule et remplace la version du :	25/09/2013

Numéro de version Transport: 5.00 (05/08/2015)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ ESPE™ CAVIT™

Numéros d'identification de produit

70-2011-0461-2 70-2011-0462-0 70-2011-0464-6 70-2011-3642-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Produit dentaire

Utilisations déconseillées

Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

ADRESSE: 3M France Marchés de la Santé Boulevard de l'Oise 95006 Cergy Pontoise

Téléphone: 01 30 31 82 82

E-mail: tfr@mmm.com

Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Ce matériel est exempt de classification de danger conformément au Règlement (EC) N° 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Principaux dangers:

Dangereux pour l'environnement; N; R50/53

Pour le texte intégral des phrases R, voir l'article 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

Note sur l'étiquetage

Sur la base des tests "Bovine Corneal Opacity Permeability (BOCP)" cette substance n'est pas considérée comme irritant pour les yeux.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Ne s'applique pas.

Note sur l'étiquetage

Ce produit est exempté de l'étiquetage par la directive 1999/45/CE car il est défini comme un dispositif médical conformément à la directive 93/42/CEE

Sur la base des tests "Bovine Corneal Opacity Permeability (BOCP)" cette substance n'est pas considérée comme irritant pour les yeux.

2.3 .Autres dangers

Contient une substance qui correspond aux critères de vPvB, conformément au règlement REACH (1907/2006) et ses modifications.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Inventaire EU	% par poids	Classification
Oxyde de zinc	1314-13-2	EINECS 215-222-5	30 - 50	N:R50/53 (EU) Aquatique aiguë 1, H400,M=10; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 (CLP)
Acide sulfurique, sel de calcium hydraté	10034-76-1		15 - 35	
Diacétate de 2,2'-[éthane-1,2-diylbis(oxy)]biséthyle	111-21-7	EINECS 203-846-0	10 - 20	R52 (Auto classées)
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	EINECS 231-793-3	5 - 10	Xn:R22; Xi:R41; N:R50/53 (EU) Tox. aiguë 4, H302; Lésions oculaires 1, H318 (CLP) Aquatique aiguë 1, H400,M=1; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 (Fournisseur)
Poly(acétate de vinyle)	9003-20-7		1 - 5	

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases de risques R et codes des mentions de danger H visées dans cette section. Veuillez svp vous référer à la section 15 pour les Notas applicables aux composants ci-dessus.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Aucun premier secours n'est anticipé.

Contact avec la peau:

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée. .

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ventiler la zone. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

6.4. Références à d'autres sections:

Reportez-vous au section 8 et 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Pas conditions de stockage particulières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Acide sulfurique, sel de calcium (1:1)	10034-76-1	VLEPs France	VME (8 heures): 10 mg/m ³	
Oxyde de zinc	1314-13-2	VLEPs France	VME (poussières - 8 heures): 10 mg/m ³ ; VME (fumées - 8 heures): 5 mg/m ³	

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

/ Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale de dilution et / ou une aspiration locale pour contrôler les expositions dans l'air sont en-dessous des limites d'expositions pertinentes et / ou contrôle de la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un équipement de protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Protection de la peau/la main

Veillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:

Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Pâte, rose. Légère odeur d'acide acétique.
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Point de fusion:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Température d'inflammation spontanée	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Pression de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Densité relative	2,6 - 3 [Réf. Standard :Eau = 1]
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Non applicable.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Viscosité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	2,6 g/cm ³ - 3 g/cm ³

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils:	<i>Non applicable.</i>
Teneur en matières volatiles:	<i>Non applicable.</i>
COV (moins l'eau et les solvants exempts):l	<i>Non applicable.</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Oxyde de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Acide sulfurique, sel de calcium hydraté	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Ne s'applique pas.
Acide sulfurique, sel de calcium hydraté	Ingestion	Composants similaires	LD50 Ne s'applique pas.
Diacétate de 2,2'-[éthane-1,2-diylbis(oxy)]biséthyle	Dermale	Lapin	LD50 9 040 mg/kg
Diacétate de 2,2'-[éthane-1,2-diylbis(oxy)]biséthyle	Ingestion	Rat	LD50 15 594 mg/kg
Poly(acétate de vinyle)	Ingestion	Rat	LD50 > 9 700 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
-----	------------	--------

3M™ ESPE™ CAVIT™

	ms	
Oxyde de zinc	Homme et animal	Aucune irritation significative
Poly(acétate de vinyle)	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Oxyde de zinc	Lapin	Moyennement irritant
Poly(acétate de vinyle)	Risques pour la santé similaires	Irritant modéré

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Oxyde de zinc	Cochon d'Inde	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Poly(acétate de vinyle)	Humain	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Oxyde de zinc	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Poly(acétate de vinyle)	Non spécifié	Multiple espèces animales.	Non-carcinogène

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Oxyde de zinc	Ingestion	Certaines données concernant la reproduction/le développement existent, mais les données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Multiple espèces animales.	NOAEL 125 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
-----	-------	--------------------	--------	------------	---------------	--------------------

Oxyde de zinc	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 600 mg/kg/day	10 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système endocriné système hématopoïétique rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Autres	NOAEL 500 mg/kg/day	6 Mois

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Poly(acétate de vinyle)	9003-20-7		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	Crustacées	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	0,099 mg/l
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	0,15 mg/l
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration inhibitrice 50%	0,11 mg/l
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	Poisson	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	0,021 mg/l
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	Crustacées	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,11 mg/l
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	Algues	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,05 mg/l
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	Poisson	expérimental	28 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,09 mg/l

Oxyde de zinc	1314-13-2	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	3,2 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Saumon	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	0,23 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	0,046 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,021 mg/l
Diacétate de 2,2'-[éthane-1,2-diylbis(oxy)]biséthyle	111-21-7	Inland Silverside	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	78 mg/l
Diacétate de 2,2'-[éthane-1,2-diylbis(oxy)]biséthyle	111-21-7	poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	50 mg/l
Acide sulfurique, sel de calcium hydraté	10034-76-1	puce d'eau	Laboratoire	48 heures	Effet concentration 50%	>1 910 mg/l
Acide sulfurique, sel de calcium hydraté	10034-76-1		Modèle QSAR		Concentration sans effet observé (NOEL)	1 910 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Poly(acétate de vinyle)	9003-20-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de zinc	1314-13-2	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	10 heures (t 1/2)	Autres méthodes
Oxyde de zinc	1314-13-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diacétate de 2,2'-[éthane-1,2-diylbis(oxy)]bi	111-21-7	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1 jours (t 1/2)	Autres méthodes

séthyle						
Diacétate de 2,2'-[éthane-1,2-diylbis(oxy)]biséthyle	111-21-7	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	152 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Diacétate de 2,2'-[éthane-1,2-diylbis(oxy)]biséthyle	111-21-7	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	101 % en poids	OCDE 301C
Acide sulfurique, sel de calcium hydraté	10034-76-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Poly(acétate de vinyle)	9003-20-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	expérimental FBC - Autres	40 jours	Facteur de bioaccumulation	13900	Autres méthodes
Oxyde de zinc	1314-13-2	expérimental FBC - Autres	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<217	OCDE 305E
Diacétate de 2,2'-[éthane-1,2-diylbis(oxy)]biséthyle	111-21-7	Estimé Bioconcentration		Facteur de bioaccumulation	2.6	Autres méthodes
Acide sulfurique, sel de calcium hydraté	10034-76-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ingrédient	Numéro CAS	Statut PBT/vPvB
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	Répond aux critères vPvB de REACH
Sulfate de zinc (anhydre)	7733-02-0	Conforme aux critères PBT REACH

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

70-2011-0461-2, 70-2011-0464-6

ADR/RID: UN3077, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA, QUANTITE LIMITEE, (ZINC OXIDE), 9., III, (E), Classification code ADR : M7.

CODE IMDG: UN3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S., (ZINC OXIDE), 9., III, IMDG-Code segregation code: NONE, LIMITED QUANTITY, Marine Pollutant, (ZINC OXIDE), EMS: FA, SF.

ICAO/IATA: DANGEROUS GOODS IN EXCEPTED QUANTITIES OF CLASS 9, UN3077.

70-2011-0462-0, 70-2011-3642-4

ADR/RID: UN3077, NOT RESTRICTED AS PER SPECIAL PROVISION 375, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE EXEMPTION, III, --.

CODE IMDG: UN3077, NOT RESTRICTED AS PER IMDG CODE 2.10.2.7, MARINE POLLUTANT EXCEPTION, III, IMDG-Code segregation code: NONE, EMS: --.

ICAO/IATA: UN3077, NOT RESTRICTED AS PER SPECIAL PROVISION A197, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE EXCEPTION, III.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient

Poly(acétate de vinyle)

Numéro CAS

9003-20-7

Classification

Gr.3: non classifié

Réglementation

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut global inventaires.

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les "Measures on Environmental Management of New Chemical Substance". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste pertinente des phrases de risque

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision:

Raisons de la révision

Remarque (phrase) - L'information a été modifiée.

Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été modifiée.

16. Phrases de risques - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

Section 10 : Matières à éviter - L'information a été modifiée.

Section 10: Conditions à éviter (propriétés physiques) - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 2: Autres phrases de risques - L'information a été modifiée.

Copyright - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après inhalation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 15: 15.1: Réglementations/Législations concernant la sécurité, santé et l'environnement spécifiques de la substance ou le mélange (Titre) - L'information a été modifiée.

Section 8 : Protection respiratoire - L'information a été ajoutée.

Section 2: Etiquette - remarques - L'information a été ajoutée.

Section 2: Notes concernant l'étiquetage (Titre) - L'information a été ajoutée.

Section 15: Remarque d'étiquetage et Détergent EU - L'information a été ajoutée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été ajoutée.

Section 1: Information "Utilisations déconseillées" - L'information a été ajoutée.

Section 1: Tableau "Utilisations déconseillées" - L'information a été ajoutée.

Section 8: Protection individuelle - des yeux (Information) - L'information a été ajoutée.

Ne s'applique pas. - L'information a été ajoutée.

Ne s'applique pas. - L'information a été ajoutée.

Section 11: Les ingrédients à indiquer ne se trouvent pas dans le tableau (texte). - L'information a été ajoutée.

Section 12: Avertissement de classification - L'information a été ajoutée.

Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Danger par aspiration - L'information a été ajoutée.

Section 8: 8.1.1 Table valeurs limites biologiques - L'information a été ajoutée.

Section 8: BLV - L'information a été ajoutée.

Section 11: Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été ajoutée.

Section 11: Sensibilisation de la peau - En tête Nom - L'information a été ajoutée.

Section 11: Sensibilisation de la peau - En tête Organismes - L'information a été ajoutée.

Section 11: Sensibilisation de la peau - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.

Section 11: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - En tête Nom - L'information a été ajoutée.

Section 11: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - En tête Organismes - L'information a été ajoutée.

Section 11: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.

Section 11: Corrosion/irritation cutanée - En tête Nom - L'information a été ajoutée.

Section 11: Corrosion/irritation cutanée - En tête Organismes - L'information a été ajoutée.

Section 11: Corrosion/irritation cutanée - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Nom - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Route - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Mutagénicité cellules germinales - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - En tête Nom - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - En tête Route - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - En tête Organe(s) cible - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - En tête Espèces - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - En tête Résultat de tests - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - En tête Durée de l'exposition - L'information a été ajoutée.

Section 11: Specific Target Organ Toxicity - single exposure text - L'information a été ajoutée.

Section 11 : Effets sur la reproduction et/ou sur le développement - En tête Nom - L'information a été ajoutée.

Section 11 : Effets sur la reproduction et/ou sur le développement - En tête Route - L'information a été ajoutée.

Section 11 : Effets sur la reproduction et/ou sur le développement - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.

Section 11 : Effets sur la reproduction et/ou sur le développement - En tête Espèces - L'information a été ajoutée.

Section 11 : Effets sur la reproduction et/ou sur le développement - En tête résultats de tests - L'information a été ajoutée.

Section 11 : Effets sur la reproduction et/ou sur le développement - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Nom - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Route - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Espèces/organismes - L'information a été ajoutée.

Section 11: Table Cancérogénicité - En tête Valeur - L'information a été ajoutée.

Section 8: Protection des yeux / du visage (texte) - L'information a été supprimée.

Section 2: Contient (Titre) - L'information a été supprimée.

Section 2: Phrases de sécurité (Titre) - L'information a été supprimée.

Section 2: Phrases de risques (Titre) - L'information a été supprimée.

15: Symboles - L'information a été supprimée.
Section 2: Ingrédient d'étiquette (Information) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau danger par aspiration - L'information a été supprimée.
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été supprimée.
Section 11: Durée d'exposition (Tableau - Titre) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été supprimée.
Section 11: Résultats des tests (Tableau - Titre) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été supprimée.
Section 12: Avertissement de classification - L'information a été supprimée.
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été supprimée.
Phrase de risque : aucune - L'information a été supprimée.
Etiquette: Graphique - L'information a été supprimée.
Section 2: Information graphique - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr